

AASELB

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 145 impasse des Violettes
76110 SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE
992 764 639 RCS LE HAVRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 4 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 4 mai
A 10 heures 30,

Monsieur Alexandre LE BRET,
demeurant 145 Impasse des Violettes 76110 ST SAUVEUR D EMALLEVILLE,

Propriétaire de la totalité des 600 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
Société AASELB,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

Assiste également à la réunion Madame Allison LE BRET.

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée, Madame Allison LE BRET née HUET demeurant 145 impasse des Violettes, 76110 SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 11 des statuts.

Madame Allison LE BRET née HUET a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de gérant et qu'elle n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et Madame Allison LE BRET. Le procès-verbal est consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Alexandre LE BRET	Madame Allison LE BRET
Signé par : Alexandre LE BRET 2141BAE37CA043F...	« Bon pour acceptation des fonctions de gérante » "Bon pour acceptation des fonctions de gérante" Signé par : Allison LE BRET 3A9445865B27438...